

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 5 février 2013 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Claude Canuel, maire de Matane (*à partir de 14 h*)
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Dossier Affichage – Posimage;
 - 3.2 Demande SFPQ – bail;
 - 3.3 Suivi dossier – Infiltration d'eau;
 - 3.4 Autorisation paiement DESSAU;
 - 4- Organisation des locaux;
 - 5- Immeuble 145, rue Soucy :
 - 5.1 Autorisation paiement honoraires – M^e Hélène Bouffard, notaire;
 - 5.2 Versement capital et intérêts – financement règlement numéro 205;
 - 6- Participation de monsieur Olivier Banville – 3^e Forum des usagers de l'eau du projet d'étude concernant les espaces de liberté de cours d'eau de trois rivières majeures dont la rivière Matane – présentation des résultats finaux, le 17 avril 2013 à Montréal;
 - 7- Suivi dossier Stratégie de développement du secteur agricole;
 - 8- Rivière Matane – cartographie des zones à risques;
 - 9- Mission Écoconstruction, mars 2013 – Participation et financement;
 - 10- Dossier Assurance-emploi – rencontre info, le 24 février 2013;
 - 11- Suivi et entretien de trente (30) nichoirs à canards;
 - 12- Relations entre les villes et Hydro-Québec;
 - 13- Suivi dossier – Rencontre Groupe Mallette;
 - 14- Période de questions;
 - 15- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 81-02-13

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point « Embauche d'un adjoint technique en évaluation foncière » et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 82-02-13

ÉDIFICE DE LA MATANIE – DOSSIER AFFICHAGE – POSIMAGE

CONSIDÉRANT le mandat d'affichage et de signalisation directionnelle confié à l'entreprise POSIMAGE suivant l'acceptation de la soumission au prix forfaitaire de 40 909,12 \$ plus les taxes applicables, soit un montant total de 47 035,27 \$ et pour les travaux à réaliser selon le devis d'appel d'offres de la MRC;

CONSIDÉRANT les montants facturés et payés au montant de 38 098,00 \$ avant taxes et un solde de 2 811 \$ à payer une fois les travaux prévus au devis entièrement réalisés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer et de réinstaller les panneaux de signalisation de locataires (Desjardins), qui ont été enlevés lors des travaux de rénovation de l'immeuble, non inclus au devis initial et d'ajouter quelques affiches pour améliorer la signalisation directionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise les travaux additionnels pour compléter la signalisation et un paiement de 7 565 \$ plus les taxes applicables à POSIMAGE payable à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 83-02-13

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL SFPQ 2012-2016

CONSIDÉRANT QUE le bail est échu le 30 juin 2012 et que le SFPQ n'a pas signifié son intention de renouveler selon les modalités du bail (pré-avis de 6 mois) mais avait indiqué son intérêt à demeurer locataire du bureau 306;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 497-07-12 du comité administratif qui autorisait la signature d'un bail avec le Syndicat de la Fonction publique du Québec (SFPQ) et en établissait les modalités;

CONSIDÉRANT le projet qui avait été transmis au SFPQ, les discussions et demandes du SFPQ pour le renouvellement dudit bail de location, soit la modification du nom et de l'adresse, la prolongation de durée de la période de l'option de renouvellement de 2 à 4 ans, et le tarif du loyer (% de majoration);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la signature d'un bail avec le Syndicat de la Fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), et ce, selon les paramètres suivants :

- Bail durée de quatre (4) ans du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2016 et sujet aux droits et privilèges de renouvellement une période de 4 ans (48 mois);
- Loyer pour une superficie de 1881 pi², auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

Année	Prix Pied carré	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2012-2013	7,70 \$	1 206,98 \$	14 483,70 \$
2013-2014	7,89 \$	1 238,33 \$	14 841,09 \$
2014-2015	8,09 \$	1 268,11 \$	15 217,29 \$
2015-2016	8,29 \$	1 299,46 \$	15 593,49 \$
Total			60 135,57 \$

- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire sans remboursement par la MRC;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Fourniture de cinq (5) espaces de stationnement;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location;

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 84-02-13

ÉDIFICE DE LA MATANIE – INFILTRATION D'EAU DANS UNE PARTIE DU BÂTIMENT SITUÉE SOUS LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la pluie abondante et les conditions météorologiques récentes ont permis à monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint & directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, de constater que la problématique d'infiltration d'eau persiste malgré les travaux correctifs effectués par l'entrepreneur général à l'automne dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate monsieur Olivier Banville pour transmettre un avis écrit par lettre ou courriel, à la fois à l'entrepreneur général, Duotech inc., et à l'architecte au dossier, Jean Dallaire, pour signaler la persistance de la problématique d'infiltration d'eau dans une partie de bâtiment situé sous le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 85-02-13

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT *DESSAU*

CONSIDÉRANT la résolution numéro 653-11-10 acceptant la soumission de *DESSAU* au prix forfaitaire de 38 250 \$ plus les taxes applicables, et de confier le mandat des travaux d'ingénierie pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement et le suivi des travaux (5 à 6 visites sur 10 à 12 semaines) pour l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 38 250 \$ plus les taxes applicables prévu initialement a été atteint, les travaux débutés en juin 2011 s'étant échelonnés sur une période plus longue, tenant compte des conditions de chantier et de l'émission en date du 18 novembre 2011, de 15 directives de chantier en mécanique/électricité et de 7 directives de chantiers en structures, engendrant la facturation au taux horaire des honoraires professionnels supplémentaires pour la préparation desdites directives de chantier;

CONSIDÉRANT la facture numéro 900054863 de *DESSAU* datée du 2013-01-30 relative à des honoraires supplémentaires encourus entre le 7 janvier 2013 et le 11 janvier 2013, facturés au taux horaire, au montant de 2 049,80 \$ et de 133,15 \$ pour frais de déplacement et de repas, soit un total de 2 182,95 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le paiement des honoraires à *DESSAU* pour la facture numéro 900054863, en y déduisant un montant de 23,15 \$, soit un montant total révisé de 2 159,80 \$, auquel s'ajoutent les taxes applicables, payable à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 86-02-13

ORGANISATION DES LOCAUX EN PRÉVISION DE L'AJOUT DE PERSONNEL - SERVICE DE L'ÉVALUATION - SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DU NOUVEAU SERVICE DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins, la nécessité de réorganiser des espaces au 2^e étage et d'utiliser le bureau 308 au 3^e étage pour les besoins de la MRC, et de faire relier les bureaux du 3^e étage aux systèmes téléphonique et informatique de la MRC situé au 2^e étage et de procéder à l'achat de mobiliers de bureaux;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 102742 de TDE totalisant 8 460 \$ avant taxes, pour l'ajout d'équipements au système téléphonique de la MRC, licence pour téléphones IP, appareils téléphonique IP, intercom, modules EZ-MDVO, raccordement des câbles existants au nouveau patch panel, programmation et installation des équipements téléphoniques pour le local au 3^e étage et le raccordement au système de la MRC;

CONSIDÉRANT les besoins de mobilier pour les bureaux au 3^e étage et les estimations obtenues par le directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et unanimement résolu :

QUE le comité administratif autorise le mandat à TDE au montant de 8460 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission numéro 102842 laquelle comprend le matériel, l'équipement la programmation et l'installation sur une base estimée de 16 heures au taux horaire de 75 \$/heure laquelle sera ajustée selon le temps réel d'exécution, le tout payable par le surplus cumulé financé par l'ensemble (administration générale et aménagement) et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la commande;

QUE le comité administratif autorise un budget initial de 5 000 \$ pour l'achat de mobilier payable par le surplus cumulé financé par l'ensemble (administration générale et aménagement) et autorise le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à procéder à la commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 87-02-13

ORGANISATION DES LOCAUX – RANGEMENT POUR PERMIS LOCAL URBANISNE

CONSIDÉRANT le besoin exposé par le directeur du service, à l'effet d'ajouter des tablettes et du rangement dans le local dédié pour le classement des permis et l'estimation soumis à ces fins par Ébénisterie B. Coulombe au montant de 2 554 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et unanimement résolu :

QUE le comité administratif accepte la proposition d'Ébénisterie B. Coulombe au montant de 2 554 \$ plus les taxes applicables payable par le surplus cumulé du service de l'urbanisme - émission des permis et autorise le directeur du service à procéder à la commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 88-02-13

AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES NOTAIRE – ACTE DE VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 145, RUE SOUCY

CONSIDÉRANT la résolution numéro 791-12-12 du comité administratif de la MRC de Matane autorisant la signature de l'acte de vente de l'immeuble situé au 145, rue Soucy;

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels de M^e Hélène Bouffard, notaire, au montant de 925 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture d'honoraires professionnels à M^e Hélène Bouffard, notaire, au montant de 1 098,01 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Financement du Règlement numéro 205 – versement capital et intérêts

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne aux membres du comité qu'il ne sera pas possible de procéder au paiement avant échéance du règlement d'emprunt numéro 205 relatif au bâtiment 145 Soucy. Les versements en capital et intérêts devront se poursuivre selon la cédule de remboursement jusqu'au 28 mars 2017 et les montants ont déjà été réservés à ces fins à même le revenus de la disposition d'actif.

RÉSOLUTION 89-02-13

PARTICIPATION DE MONSIEUR OLIVIER BANVILLE – 3^E FORUM DES USAGERS DE L'EAU DU PROJET D'ÉTUDE CONCERNANT LES ESPACES DE LIBERTÉ DE COURS D'EAU DE TROIS RIVIÈRES MAJEURES DONT LA RIVIÈRE MATANE – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINAUX, LE 17 AVRIL 2013 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 263-04-11 du Conseil de la MRC de Matane mandatant monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour représenter la MRC de Matane au forum des usagers de l'eau dans le cadre du projet d'étude concernant les espaces de liberté de trois rivières majeures dans un contexte de changement climatique, dont la rivière Matane;

CONSIDÉRANT QUE l'invitation à participer au troisième et dernier forum visant à présenter les résultats finaux du projet (cartographies de l'espace de liberté sur les trois rivières étudiées, analyse du rôle des milieux humides et analyse avantages-coûts), le 17 avril 2013 à Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville pour représenter la MRC de Matane audit forum, le 17 avril 2013 à Montréal;

D'autoriser les dépenses d'inscription, d'hébergement, de déplacements et de repas ainsi que le remboursement des frais encourus sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 90-02-13

SUIVI DOSSIER – STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

CONSIDÉRANT l'amorce de la démarche en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur agricole et la nécessité de procéder aux entrevues prévues avec les producteurs agricoles et d'effectuer le suivi approprié à celles-ci;

CONSIDÉRANT les diverses possibilités évoquées pour la réalisation de ce mandat et le montant de 5 000 \$ prévu pour au budget pour le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, afin de procéder au choix de la méthode de travail à retenir, à la sélection et l'embauche de la ressource ou du consultant;

QUE monsieur Olivier Banville soit autorisé à signer les documents ou ententes nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rivière Matane – Cartographie des zones à risques

Les membres du comité prennent connaissance des résultats des analyses préparées par le service de la géomatique concernant les atlas cartographiques produits par l'UQAR dans la vallée fluviale de la rivière Matane. Il est convenu de tenir une rencontre avec les représentants de Matane et de Saint-René de-Matane.

RÉSOLUTION 91-02-13

MISSION ÉCOCONSTRUCTION, MARS 2013 – PARTICIPATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le créneau ACCORD Écoconstruction du Bas-Saint-Laurent et l'opportunité proposée d'une mission exploratoire et de transfert de connaissances prévue en mars 2013 en Europe, soit en Belgique, au Pays-Bas, en France et en Espagne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet préparé par le CLD de La Matanie et de la demande de financement au Pacte rural, volet territoire, pour un montant de 12 400 \$ pour la participation de quatre (4) personnes à la mission;

CONSIDÉRANT la clientèle visée par la mission soit des professionnels tels ingénieurs, architectes, urbanistes, des entrepreneurs généraux, des municipalités, des promoteurs de projets;

CONSIDÉRANT QUE le concept d'Écoconstruction est peu connu et présente des opportunités de développement pour le territoire de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Canuel informe les membres qu'il participe à la mission comme maire de la ville de Matane et que deux autres personnes de la MRC, dont une représentante d'un promoteur immobilier et un professeur en technique d'aménagement du Cégep de Matane seraient également participants à la mission chacune des parties assumant ses frais;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane dispose des services d'un urbaniste membre de l'Ordre, monsieur Serge Larochelle, et qu'il serait intéressant que celui-ci participe à la mission afin de colliger des connaissances et des informations qui pourraient être pertinentes dans le cadre de son travail d'urbaniste conseil et dans le développement des projets éventuels dans les municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont d'avis de financer la participation d'un seul participant à cette mission et de privilégier un professionnel qui œuvre au niveau de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE pour participer à une mission organisée par le Créneau Écoconstruction il est requis d'en être membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif désigne monsieur Serge Larochelle, urbaniste à l'emploi de la MRC de Matane, pour participer à la Mission Écoconstruction de mars 2013 à titre de représentant de la MRC et que l'ensemble des frais estimés à 4 600 \$ soient financés par le Pacte rural, volet territoire;

D'autoriser le remboursement à monsieur Serge Larochelle, des frais encourus d'avion vols régionaux et internationaux, frais d'hébergements et de repas, frais d'accompagnement, le tout estimés à 4 600 \$ sur présentation des pièces justificatives, et ce, à même le budget du Pacte rural, volet territoire;

D'autoriser le paiement de l'adhésion au Créneau Écoconstruction pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, membre partenaire au montant de 200 \$;

DE transmettre la présente résolution au Créneau Écoconstruction, à la Conférence régionale des Élués du Bas Saint-Laurent et au CLD de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossier Réforme de l'assurance-emploi – Table de concertation du Bas-Saint-Laurent

Le préfet, monsieur Pierre Thibodeau informe les membres du comité administratif qu'il assume la présidence de la Coalition et de la représentation politique importante (ministres, députés, préfets et maires) ayant participé à la manifestation à Mont-Joli, le 4 février 2013. Il informe aussi de la possibilité de la tenue d'une rencontre d'information le 24 février 2013 au Cégep de Matane pour la population du territoire de la MRC de Matane.

RÉSOLUTION 92-02-13

SUIVI ET ENTRETIEN – NICHOURS À CANARDS

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des informations relatives aux sommes investies pour la fabrication, l'installation, le suivi et l'entretien de 36 nichours à canards, depuis 2002;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la localisation des nichours installés sur les TPI, les résultats des couvées et les recommandations de madame Manon Perreault, biologiste, au poste de conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2013, les coûts liés au suivi et à l'entretien des nichours sont estimés à 777,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le suivi et l'entretien des nichours à canard ainsi que l'installation de quatre nichours restants et ce à même le budget relié au contrôle des castors.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Relations entre les Villes et Hydro-Québec

Les membres du comité prennent connaissance d'une demande d'informations afin de documenter les difficultés que vivent les municipalités dans leur rapport avec Hydro-Québec dans le but de préparer un dossier étoffé qui pourra être soumis à l'attention du gouvernement du Québec. Il est convenu de rediriger la demande aux municipalités du territoire.

RÉSOLUTION 93-02-13

EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 773-11-12 du Conseil de la MRC de Matane autorisant l'affichage de deux postes d'adjoint technique en évaluation foncière et mandatant le comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise l'embauche de monsieur Pol-Martin Morais au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison, classe I, échelon 4 de la convention collective en vigueur, soit un taux horaire de 17,10 \$, lequel sera majoré à l'échelon 5, soit au taux horaire de 17,70 \$ une fois la période de probation réussie;

QUE monsieur Pol-Martin Morais entrera en fonction à compter du 18 février 2013 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de 6 mois et que l'embauche définitive est conditionnelle à la fourniture d'un certificat médical.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi dossier – Rencontre avec le représentant du Groupe Mallette

Les membres du comité rencontrent monsieur Martin Dumoulin, du Groupe Mallette, pour échanger sur une offre de services pour un mandat potentiel en trois volets : démarche d'évaluation du Pacte rural / Réflexion stratégique et renforcement collectif / Structure organisationnelle de la MRC.

Il est convenu que la MRC et le CLD contribuent dans la démarche d'évaluation du Pacte rural afin de réduire les coûts.

RÉSOLUTION 94-02-13

MANDAT AU GROUPE MALLETTTE EN TROIS (3) VOLETS : DÉMARCHE D'ÉVALUATION DU PACTE RURAL / RÉFLEXION SRATÉGIQUE ET RENFORCEMENT COLLECTIF / STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les échanges entre les membres du comité et monsieur Martin Dumoulin du Groupe Mallette en lien avec l'offre de services pour un mandat en trois volets, lequel inclus les frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif accepte la proposition et confie au Groupe Mallette un mandat totalisant 17 000 \$ plus les taxes applicables et incluant les frais de déplacement;

QUE le mandat est constitué de trois (3) volets, lesquels seront financés comme suit :

- les volets *Réflexion stratégique et renforcement collectif* au montant de 6 500 \$ et *Évaluation de la structure organisationnelle de la MRC* au montant de 7 000 \$, auxquels s'ajoutent les taxes applicables sont imputables au montant prévu au budget 2013 à ces fins;
- le volet *Démarche d'évaluation du Pacte rural*, au montant de 3 500 \$, auquel s'ajoutent les taxes applicables, sera financé par le Pacte rural, volet territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 95-02-13

Il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet